

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 50 (1979)

**Heft:** 4: Rapport d'activité 1978

**Rubrik:** Chronique économique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

### L'indice suisse des prix à la consommation à fin mars 1979

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a augmenté de 0,5 % en mars 1979 par rapport au mois précédent pour atteindre, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 103 points, qui est de 2,5 % supérieur à celui de 100,5 points enregistré une année auparavant. En mars, le taux mensuel de hausse a diminué de plus de la moitié comparativement à celui de février. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul ne soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés. La progression de 0,5 % que l'indice général a faite en mars est principalement imputable à celle des indices des groupes « alimentation » et « transports et communications » (+ 1,1 % chacun) ainsi que « chauffage et éclairage » (+ 2,3 %). Ont, en outre, connu un léger mouvement ascendant les indices des groupes « habillement » (+ 0,2 %), « aménagement et entretien du logement » (+ 0,2 %) et « santé et soins personnels » (+ 0,1 %). Les trois autres groupes de marchandises et de services n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois observé.

Ce sont principalement des hausses de prix pour les légumes, dues en grande partie aux conditions atmosphériques, qui ont fait monter l'indice du groupe « alimentation » ; de notables majorations de prix ont aussi été enregistrées pour les fruits, les œufs et les pommes de terre. Les répercussions de ces augmentations ont cependant été un peu atténuées par des prix en baisse pour le beurre de table (ventes publicitaires), la

viande de veau et la viande de bœuf ainsi que pour le yogourt.

La légère hausse de l'indice du groupe « habillement » s'explique avant tout par des prix plus élevés pour les vêtements de femme et les chaussures.

L'avance marquée par l'indice du groupe « chauffage et éclairage » provient exclusivement des prix du mazout, qui ont encore augmenté (+ 3,3 %), grevant de 0,1 % l'indice général. La majeure partie des réductions des prix du mazout dont on a eu connaissance au cours du mois observé sont entrées en vigueur après le relevé des prix ; il faudra donc attendre l'indice du mois d'avril pour en mesurer les effets.

Le léger mouvement ascendant de l'indice du groupe « aménagement et entretien du logement » a été provoqué essentiellement par différentes hausses de prix pour les meubles de living-room et de chambre à coucher ainsi que par des tarifs plus élevés pour les réparations effectuées au logement par des tiers et pour le blanchissage et le nettoyage chimique. En revanche, on a constaté des baisses de prix notables pour la literie, les tapis, les meubles de jardin et de camping de même que pour le petit matériel de cuisine. La nouvelle progression de l'indice du groupe « transports et communications » est imputable au net renchérissement de l'essence (+ 5,9 %), qui a fait monter de 0,2 % l'indice général. Des prix plus élevés pour les services des coiffeurs ont été la cause décisive de la légère hausse de l'indice du groupe « santé et soins personnels », tandis que les augmentations et les réductions de prix accusées par les articles de toilette se sont presque compensées.

En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois de mars 1979, un indice de 173,7.

Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail

**Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en mars 1979**

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants :

Groupes de biens et de services	Indice mars 1979		Variation en % par rapport à	
	Sept. 1966 = 100	Sept.. 1977 = 100	février 1979	mars 1978
Total . . . . .	173,7 <sup>1</sup>	103,0	0,5	2,5
Alimentation . . . . .	•	106,0	1,1	3,8
Boissons et tabacs . . . . .	•	102,8	0 <sup>2</sup>	2,3
Habillement . . . . .	•	101,0	0,2	0,3
Loyer du logement . . . . .	•	100,0	0 <sup>2</sup>	0,0
Chauffage et éclairage . . . . .	•	122,8	2,3	32,4
Aménagement et entretien de logement	•	100,9	0,2	0,0
Transports et communications . . . .	•	102,2	1,1	1,8
Santé et soins personnels . . . . .	•	103,2	0,1	2,3
Instruction et loisirs . . . . .	•	100,6	0 <sup>2</sup>	— 0,3

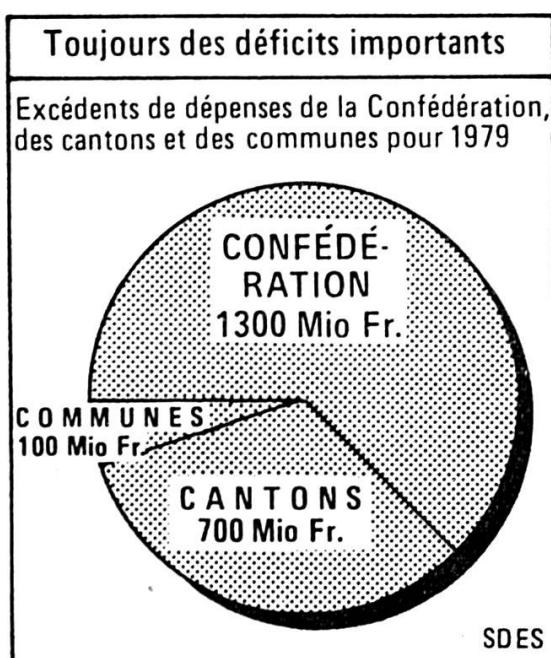
<sup>1</sup> Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966.

<sup>2</sup> N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

(OFIAMT)

## De nouveau pour plus de 2 milliards de francs de déficits en 1979 ?

SDES. La série des années de déficit des finances publiques ne semble pas encore sur le point de s'achever. Dans la mesure où les chiffres des budgets des pouvoirs publics pour 1979 se confirmeront, le déficit global de la Confédération, des cantons et des communes s'élèvera à plus de 2,1 milliards de francs en 1979. Sur cette somme, on estime que 1,3 milliard de francs incombera à la Confédération, 0,7 milliard de francs aux cantons et 0,1 milliard de francs aux communes. Ces chiffres sont du même ordre de grandeur qu'au cours des années précédentes (de 1971 à 1976, le déficit a oscillé entre 2 et 2,6 milliards de francs), à l'exception de 1977, où l'on a été frappé par l'excédent de recettes enregistré par les communes ainsi que



par un déficit des cantons sensiblement inférieur au montant initialement prévu. L'excédent de dépenses pour les trois plans fédéral, cantonal et communal n'a ainsi atteint cette année-là « que » 1,5 milliard de francs. Pour 1978, le déficit global inscrit aux budgets s'est élevé à 2,4 milliards de francs (Confédération :

1,2 milliard de francs ; cantons : 1,1 milliard de francs et communes : 0,1 milliard de francs). Pour ce qui est de la Confédération, toutefois, le résultat lors du bouclage définitif des comptes est tombé plus favorable, ce qui est aussi le cas pour divers cantons.

**ORGANES DE L'ADIJ****Direction**

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier  
Ø 039 41 31 08

Secrétaire : Michel Friche, 2800 Delémont, Ø 032 93 41 51

Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, Ø 032 93 12 45

Jean Jobé, 2900 Porrentruy, Ø 066 66 17 77

Marcel Houlmann, 2515 Prêles  
Ø 038 51 31 21

François Lachat, 2900 Porrentruy  
Ø 066 22 67 57

**Administration de l'ADIJ et rédaction  
des « Intérêts de nos régions »**

Rue du Château 2, case postale 344  
2740 Moutier 1, Ø 032 93 41 51

Rédacteurs responsables :

Frédéric Savoye, Saint-Imier  
Michel Friche, Delémont

Abonnement annuel : Fr. 25.—

Prix du numéro : Fr. 2.50

Caisse : CCP 25 - 2086